



Échillais

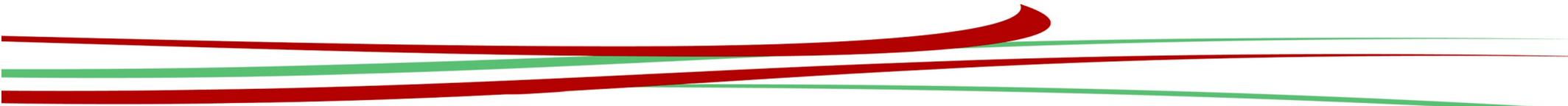
Au Cœur de Rochefort-Océan

VILLE D'ÉCHILLAIS

RAPPORT SUR LES

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2019



INTRODUCTION

La commune d'Echillais compte 3575 habitants, ce qui confirme une progression raisonnable de la population.

La commune doit continuer d'afficher sa volonté d'être particulièrement attentive aux structures d'accueil de ses enfants et de ses jeunes. Elle devra continuer de l'être également tant dans les domaines éducatif, sportif et associatif. En lançant cette année une étude sur les perspectives de développement et d'aménagement de son centre bourg, elle affiche sa volonté de répondre aux attentes liées aux besoins d'équipements nouveaux à la hauteur d'une commune dont la population se renouvèle et continue de progresser.

Compte tenu des obligations faites aux communes de plus de 3500 habitants dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la commune affirme sa volonté d'essayer d'atteindre les objectifs en matière de logement social.

Elle doit le faire en maîtrisant les grandes lignes de ses budgets et dans le cadre d'une large concertation et d'une totale transparence quant à son fonctionnement municipal.

LES OBLIGATIONS LÉGALES ET LES OBJECTIFS

Les obligations légales

Le D.O.B. est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L. 2312.1 du CGCT) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget (Tribunal Administratif de Montpellier, 11/10/1995, M. BARD c/commune de Bédarieux).

En l'absence de D.O.B., toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (Cour Administrative d'Appel de Marseille, 19 octobre 1999, commune de Port-La-Nouvelle).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le D.O.B. ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (Tribunal Administratif de Versailles, 16/03/2001, M. LAFOND c/commune de Lisses).

LES OBLIGATIONS LÉGALES ET LES OBJECTIFS

Les objectifs

Le DOB permet à l'assemblée délibérante :

- d'informer sur la situation financière,
- de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Le D.O.B a pour objectif d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les évolutions de la situation économique de la commune et sur les orientations budgétaires à venir. Il améliore l'information transmise aux élus, leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité et permet d'éclairer les choix à arbitrer.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vu du Débat d'Orientation Budgétaire, en même temps que la convocation, au minimum 5 jours avant la réunion du conseil municipal.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de cette note explicative constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif.

La note doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, les investissements, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Délibération

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi, et prémunir la collectivité contre un éventuel contentieux.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Publicité

Dans un délai de quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires, il doit être mis à la disposition du public. Par ailleurs, l'article L2313-8 du Code général des collectivités territoriales précise que le rapport sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET COMMUNAL

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET COMMUNAL

Zone euro : La dynamique ralentit

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7% T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Suite à deux premiers trimestres de ralentissement (0,4 Taux/Trimestre), la croissance a davantage chuté au 3ème trimestre atteignant tout juste 0,2 Taux/Trimestre.

La croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5% en 2017 à 1,9% en 2018 puis à 1,3% en 2019.

Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint désormais 2,2% en octobre contre 1,3% en janvier. L'inflation serait fixée à 1,8% pour l'année 2018

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET COMMUNAL

France : une consolidation budgétaire retardée

Dans le projet de loi de finances initial pour 2019, le gouvernement avait réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Suite au mouvement des « Gilets jaunes », le projet de loi de finances pour 2019 a dû être rectifié pour y inclure les mesures d'urgences proposées par le Gouvernement. Le déficit public sera de 3,2 points, mais bien sous la barre européenne des 3% en retirant "*l'ajustement spécifique du CICE*" (transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi en baisses de charges pérennes). Le Gouvernement garde cependant le cap puisque la ligne reste celle d'un rétablissement des finances publiques.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET COMMUNAL

France : Synthèse

Contexte macro-économique

- Croissance France : 1,5% (source INSEE)
- Croissance Zone € : 1,9%
- Inflation : 1,8% (source INSEE)

Administrations publiques

- Croissance en volume de la dépense publique : 0,6%
- Déficit public (% du PIB) : 3,2%
- Dette publique (% du PIB) : 97,1%

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (PLPFP)

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif. Les trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 sont :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF des départements et des communes restera stable cette année à hauteur de 26,9 Milliards d'euros. Pas de nouvelle baisse prévue, pas d'augmentation non plus, la stabilité se faisant sur un montant fortement baissé depuis 2014. Le gouvernement a annoncé des péréquations identiques à l'année précédente soit une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation de Solidarité Urbaine.

◇ Dotation de Soutien à l'Investissement

Les dotations de soutien à l'investissement (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) seront également stables en 2019 et se monteront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards pour les communes. Plus particulièrement, l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élèvera à 570 millions d'euros.

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2019 prévoit la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement.

Ce dégrèvement est transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable. Les collectivités continuent à bénéficier ainsi de la dynamique des bases fiscales jusqu'en 2020.

Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR) :

Dégrèvement total d'ici à 2020	RFR pour une part	Pour les deux ½ parts suivantes	Par ½ part supplémentaire
	27 000 €	8 000 €	6 000 €

◇ Revalorisation des bases fiscales

La revalorisation légale des bases fiscales sera adossée à l'inflation constatée en 2018, à savoir 1,8%

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Fin des créations de communes nouvelles

La loi des finances 2018 prévoyait des incitations financières pour les communes nouvelles créées entre le 2 janvier 2017 et le 1er janvier 2019. La loi des finances 2019 n'a pas prévu de prolongement à cette incitation. Par ailleurs, en avril 2018, le Ministère de l'Intérieur diffusait une circulaire rappelant la date limite de création de communes nouvelles mais aussi l'interdiction d'en créer moins d'un an avant les élections municipales, soit dès mars 2019.

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Les mesures nationales concernant les fonctionnaires

En octobre 2017, un accord a été signé entre le Gouvernement et les organisations syndicales sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) dans la fonction publique.

Cette réforme, qui devait entrer en vigueur dès 2018, a été repoussée d'une année par le Gouvernement.

Elle entrera donc en application en 2019.

Cette réforme comporte notamment :

- Une revalorisation indiciaire pour les agents de catégorie B et C ;

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Les mesures nationales concernant les fonctionnaires

Par ailleurs, le Gouvernement travaille à une revalorisation des frais de déplacement, des frais de mission.

- Le barème kilométrique serait revalorisé de 17%, soit environ +0,05 € par kilomètre ;

Le projet de loi de finances prévoit également d'exonérer totalement la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1er septembre 2019.

La réduction du dispositif des emplois aidés financés par l'Etat entamée en 2017 se poursuit en 2019.

Enfin, l'année 2019 sera marquée par la mise en place du prélèvement à la source, ce qui représente une charge indirecte supplémentaire pour les collectivités.

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Les questions en suspens

La suppression de la taxe d'habitation

La question reste ouverte. Si le gouvernement s'était engagé à « rembourser à l'euro près » la taxe d'habitation aux communes, les collectivités restent inquietes quant à la suite.

L'idée est toujours de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Les incertitudes demeurent à compter de 2021 sur les recettes fiscales qui seraient perçues par le bloc communal dans le cadre d'une refonte de la fiscalité locale.

Concertation en suspens entre le gouvernement et les collectivités

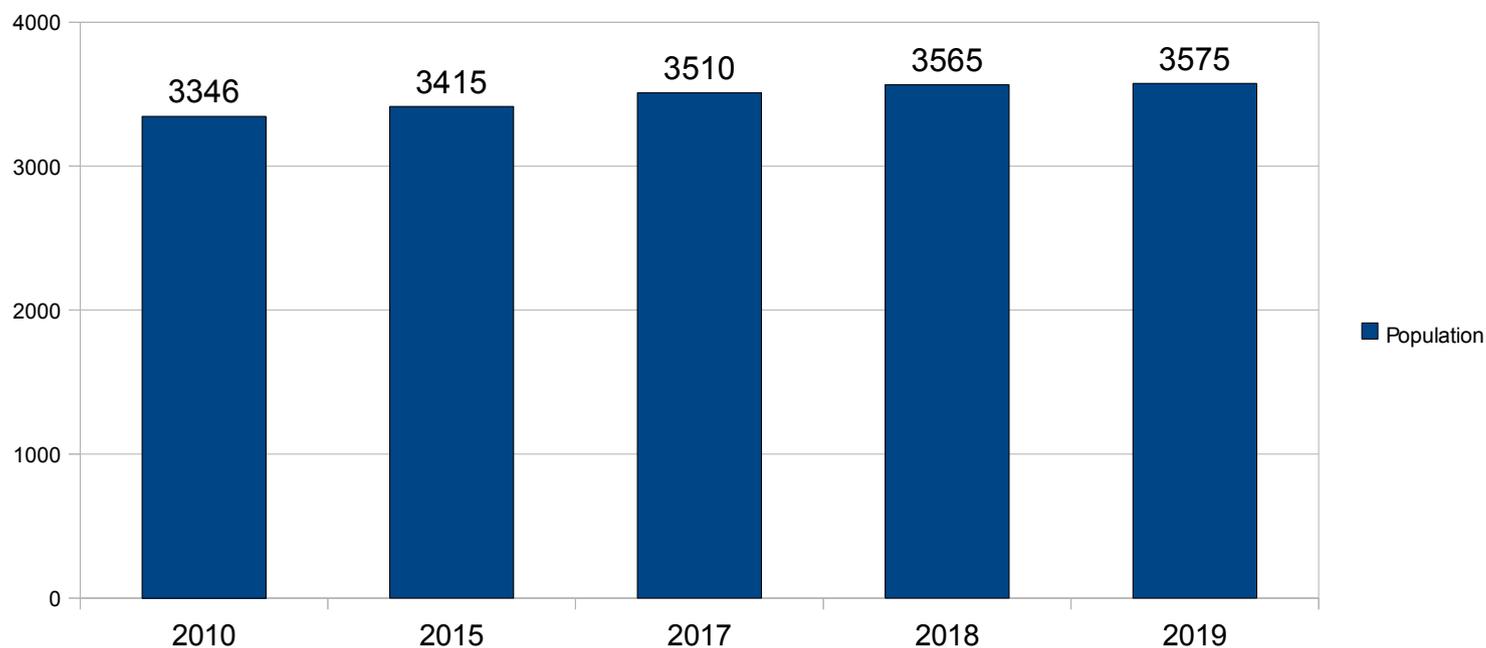
La conférence nationale des territoires a été mise en suspens et n'est pas remise en place à ce jour.

Le Ministère de la cohésion des territoires a indiqué qu'un calendrier de rencontres et une nouvelle forme d'échanges entre l'Etat et les collectivités allaient être mis en place.

LES ELEMENTS COMMUNAUX

Population communale (Source INSEE)

Echillais se place toujours parmi les communes en pleine croissance démographique avec une augmentation de la population + 6,85% entre 2010 et 2019. L'ouverture à l'urbanisation de la ZAC de la Tourasse est l'un des facteurs contribuant à cet essor démographique. La réalisation de 51 logements sociaux sur le domaine de la Tourasse dont les premières livraisons interviendront en juin 2020 devrait conforter cette tendance.



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

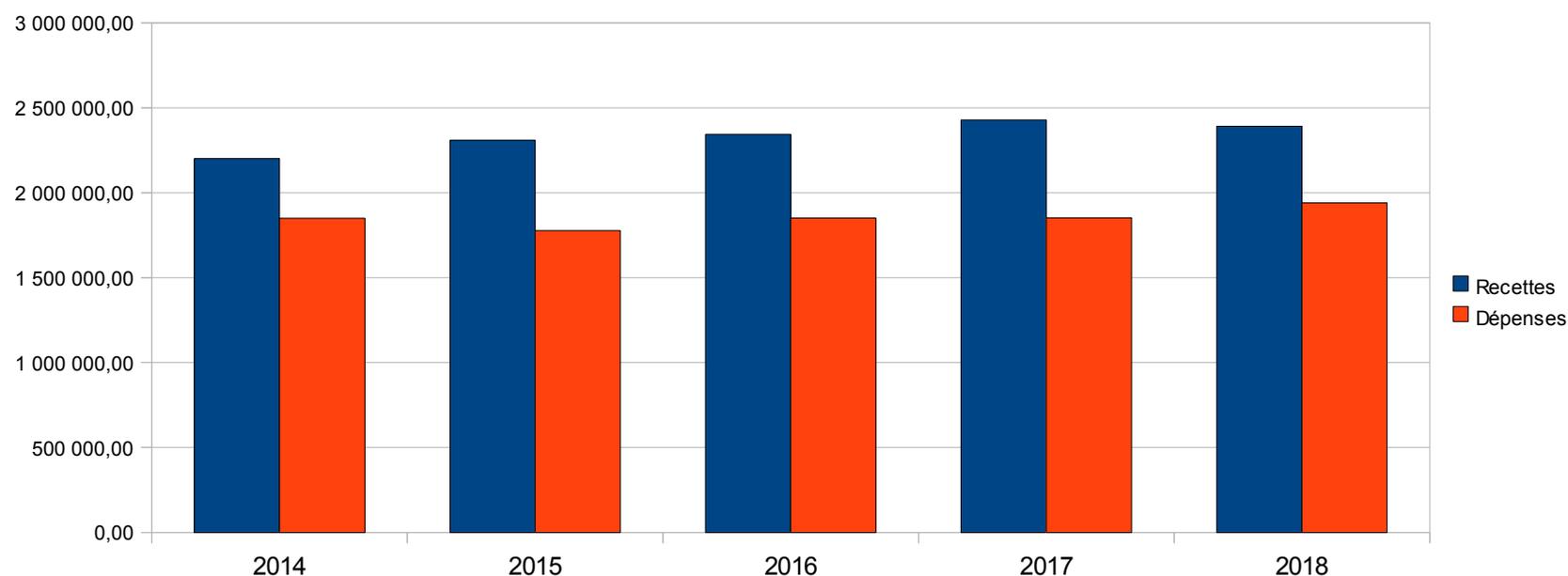
Résultats provisoires de l'exercice 2018

		SOLDE (+ ou -)	DEPENSES ⁽¹⁾	RECETTES ⁽²⁾
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	INVESTISSEMENT	A -17 180,54 €	F -131 003,54 €	G 113 823,00 €
	FONCTIONNEMENT ⁽³⁾	H 0,00 €	I 0,00 €	J 0,00 €
Section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2018	13 777,05 €	K -855 442,59 €	N 869 219,64 €
	Solde 2017 reporté (ligne 001 du BP et/ou BS 2016)	L 60 254,83 €		
	Solde global d'exécution	B 74 031,88 €		
Section de fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2018	448 017,15 €	P -1 939 793,92 €	Q 2 387 811,07 €
	Solde 2017 reporté (ligne 002 du BP et/ou BS 2016)	M 0,00 €		
	Solde global à affecter ⁽³⁾	C 448 017,15 €		
Résultats cumulés 2018 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		C +/- B +/- A +/- H 504 868,49 €	F + I + K + P + L⁽⁶⁾ + M⁽⁷⁾ -2 865 985,22 €	G + J + N + Q + L⁽⁸⁾ + M⁽⁹⁾ 3 370 853,71 €
Besoin de financement			B +/- A	56 851,34 €

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les dépenses de fonctionnement de la ville d'Echillais augmentent légèrement entre 2018 et 2019 de 4,75% liées à une facturation surestimée d'EDF (+24 902€ récupérés en recettes), au programme de point à temps automatique sur la voirie (+48 922€), à la titularisation de contrat aidés depuis mars 2018, la hausse des cotisations sociales et la mise en place du RIFSEEP depuis septembre 2018 (+32 373€). Les recettes de fonctionnement sont relativement stables (-1,5%) avec une baisse de l'attribution de compensation, des aides de l'Etat pour les contrats aidés et de la taxe sur les terrains devenus constructibles.

Section de fonctionnement – évolution des dépenses et des recettes 2014-2018 (source commune d'Echillais)

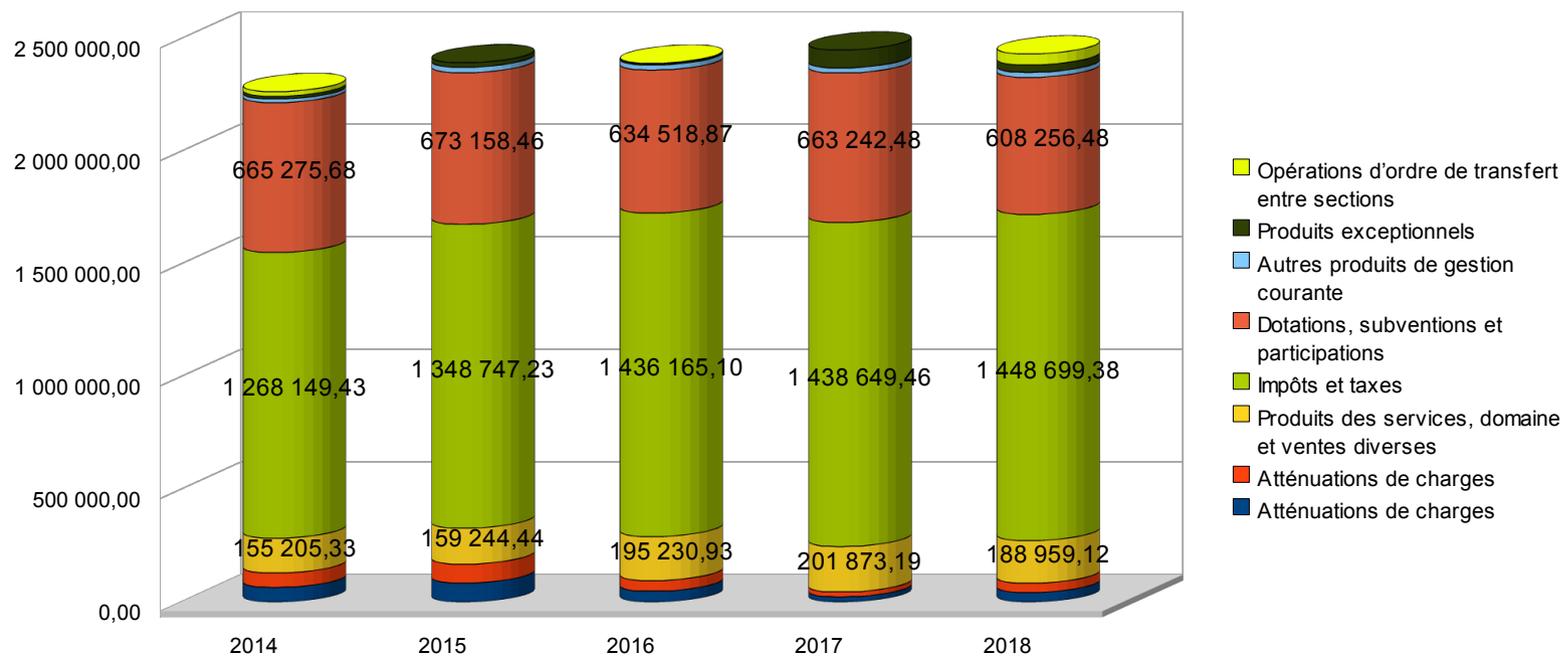


LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

1 – Les recettes de fonctionnement

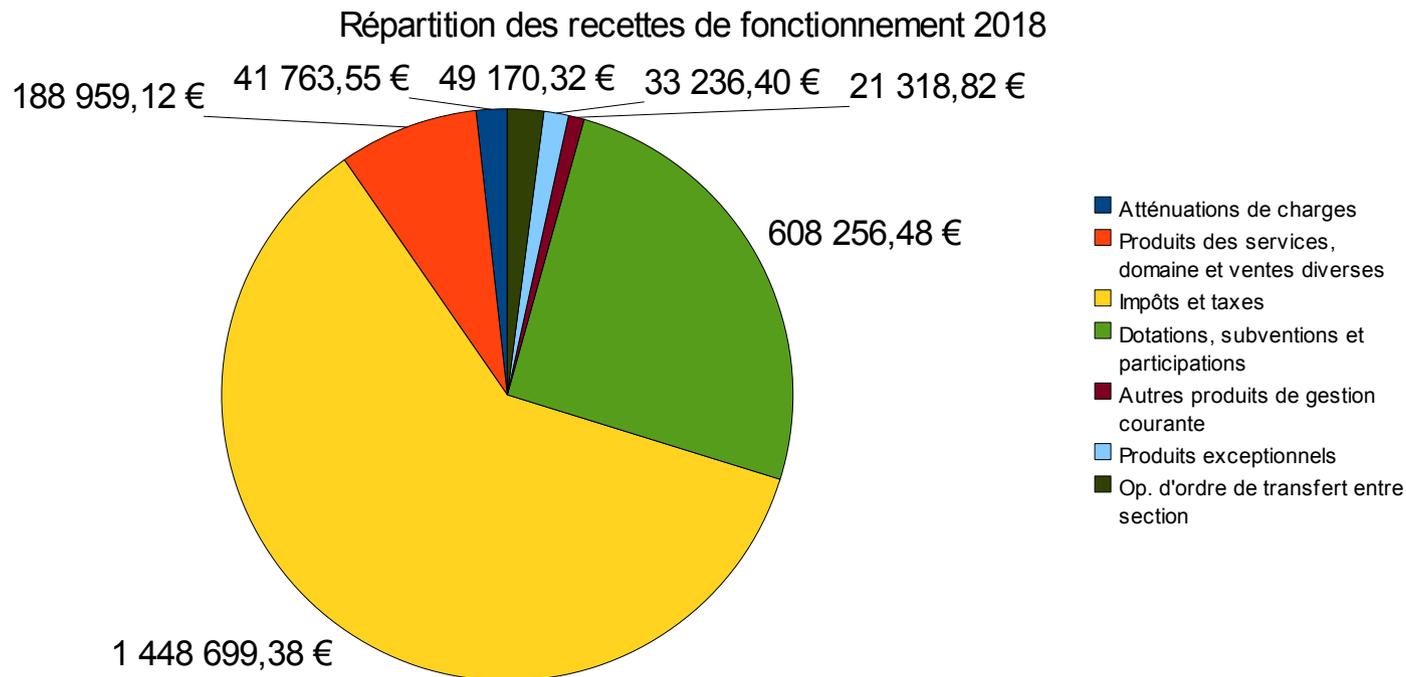
Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes d'exploitation, des concours de l'État et des recettes fiscales. En 2018, ces trois produits financiers représentaient 95,66% des recettes totales.



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

1 – Les recettes de fonctionnement



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les concours de l'État

- les dotations de l'Etat restent stables en 2018.

Évolution de l'ensemble des dotations d'Echillais (2014-2018)

Code	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
7411	Dotation globale de fonctionnement	393 907,00	355 156,00	316 972,00	297 978,00	302 060,00
74121	Dotation de solidarité rurale	143 267,00	160 623,00	168 865,00	186 533,00	192 389,00
74127	Dotation nationale de péréquation	40 570,00	39 048,00	36 441,00	39 448,00	39 649,00
	Totaux	577 744,00	554 827,00	522 278,00	523 959,00	534 098,00

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

La solidarité financière

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'ensemble intercommunal composé de la CARO et des 25 communes membres est éligible au reversement du FPIC. Le montant attribué au territoire est alors réparti, en application du droit commun :

- premièrement, entre la CARO et les communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale ;
- deuxièmement, entre les 25 communes en fonction de leur potentiel fiscal par habitant : plus la commune dispose d'un potentiel financier par habitant fort par rapport à la moyenne du territoire, moins son attribution FPIC sera élevée et inversement.

Le montant du FPIC alloué à la commune en 2018 s'élevait à 69424 €. Ce montant serait stable en 2019.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

La fiscalité locale

Fiscalité de la ville d'Echillais lors du vote du budget 2018

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI
TAUX	10,33%	18,84%	76,37%
BASES PREVISIONNELLES	5 092 079	3 420 121	63 422
PRODUITS NETS	526 012 €	644 351 €	48 435 €
TOTAL	1 218 798 €		

(Sources : Direction des finances publiques de la Charente-Maritime – tableau n° 1259M fiscalité directe locale – mars 2018)

Fiscalité de communes de la CARO en 2018

Taxe 2018	Saint-Agnant	Soubise	Fouras	Tonnay-Charente	Rochefort
Taxe d'habitation	15,50%	10,11%	9,70%	11,87%	15,67%
Foncier Bâti	18,80%	22,60%	22,09%	19,48%	32,14%
Foncier non Bâti	71,59%	49,23%	30,43%	40,43%	45,38%

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Le produit des 3 taxes

En 2018, le produit des 3 taxes locales atteint 1 224 195€ et représente 51% des recettes réelles de fonctionnement. Ce montant s'élève à 343€ par habitant

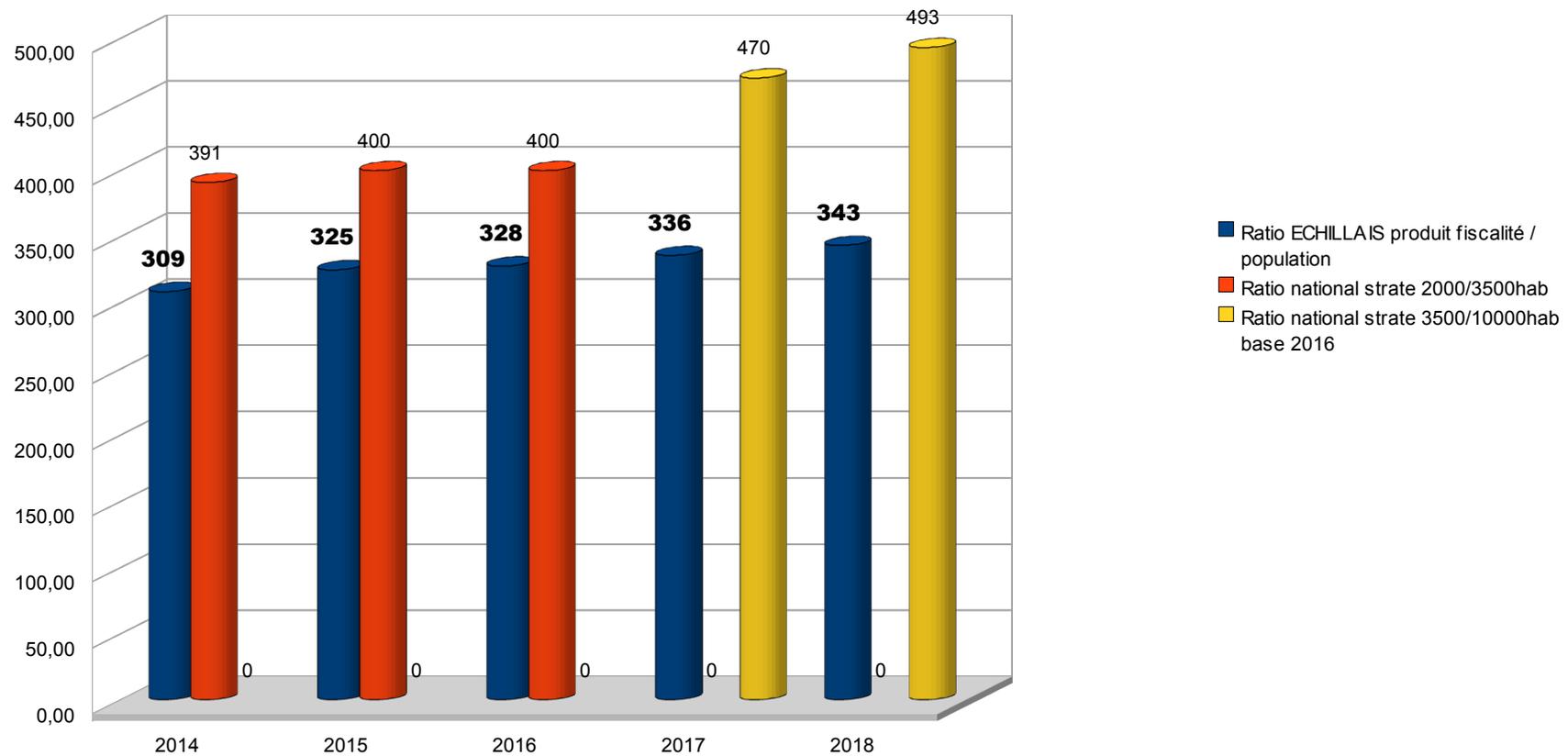
Part de la fiscalité dans les recettes réelles de fonctionnement

Code	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
73	Taxes foncières et d'habitation	1 050 037,00	1 109 791,00	1 134 092,00	1 178 876,00	1 224 195,00
74	Produit des 3 taxes / recettes réelles fonctionnement	48,14%	48,05%	48,43%	48,54%	51,19%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 181 232,72	2 309 524,28	2 341 665,42	2 428 630,24	2 391 404,07

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

Ratio produit fiscalité/population 2014-2018



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Le potentiel fiscal et coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)

Potentiel fiscal					
	2014	2015	2016	2017	2018
Produits 3 taxes ECHILLAIS	1 050 037 €	1 109 791 €	1 134 092 €	1 178 876 €	1 218 798 €
TOTAL POTENTIEL FISCAL	1 360 260 €	1 458 629 €	1 468 347 €	1 514 368 €	NC
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	77,19%	76,08%	77,24%	77,85%	NC
Population	3403	3415	3459	3510	3565
Potentiel fiscal / habitant	400 €	427 €	425 €	431 €	NC

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) de la commune en 2017 (c'est-à-dire le rapport entre le produit fiscal d'ECHILLAIS et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases d'ECHILLAIS les taux moyens nationaux) est de 77,85%, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée.

Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte et supérieure à la moyenne nationale. A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est inférieure, les ressources potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

Une observation à noter : le potentiel fiscal est plus faible en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti, mais il est plus élevé sur la taxe sur le foncier non bâti.

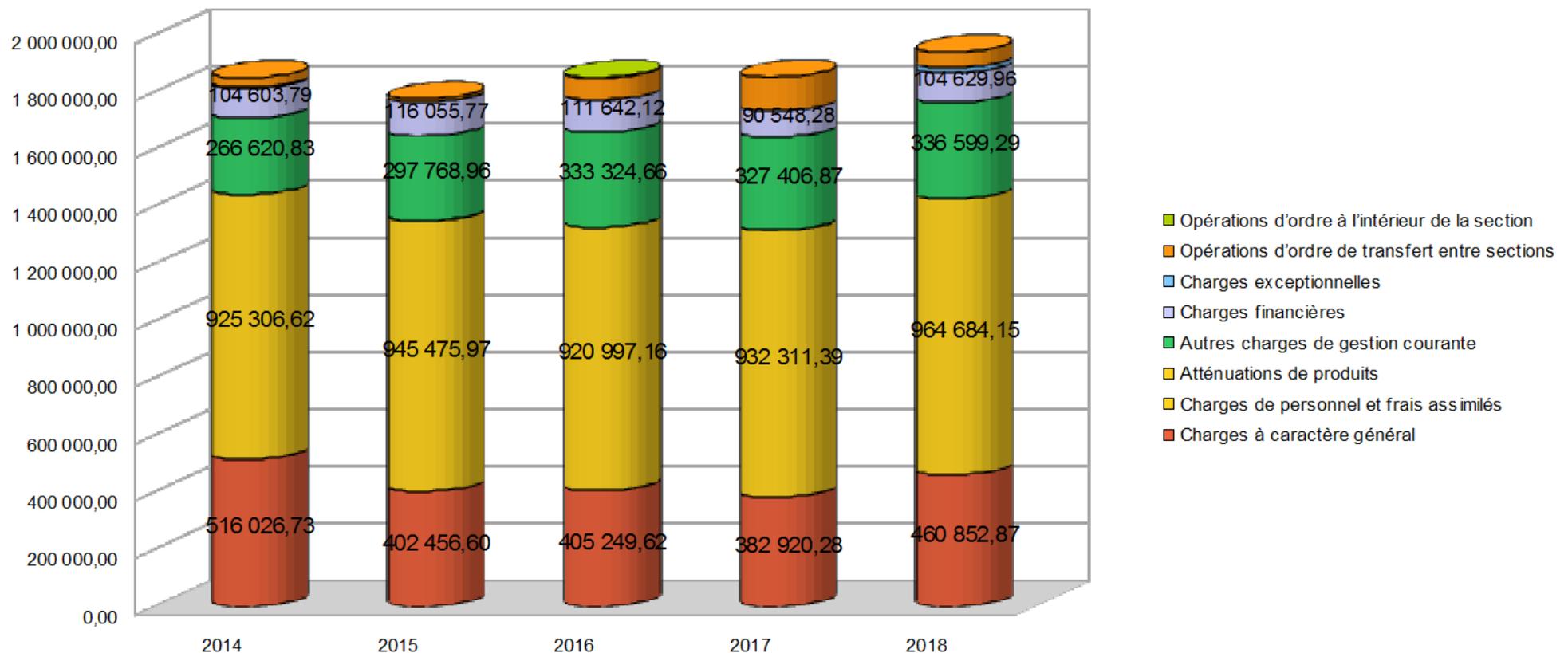
Le potentiel fiscal par habitant est de 553€ (valeur 2017) pour les communes de même strate de population contre 431€ pour Echillais.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

2 – Les dépenses de fonctionnement

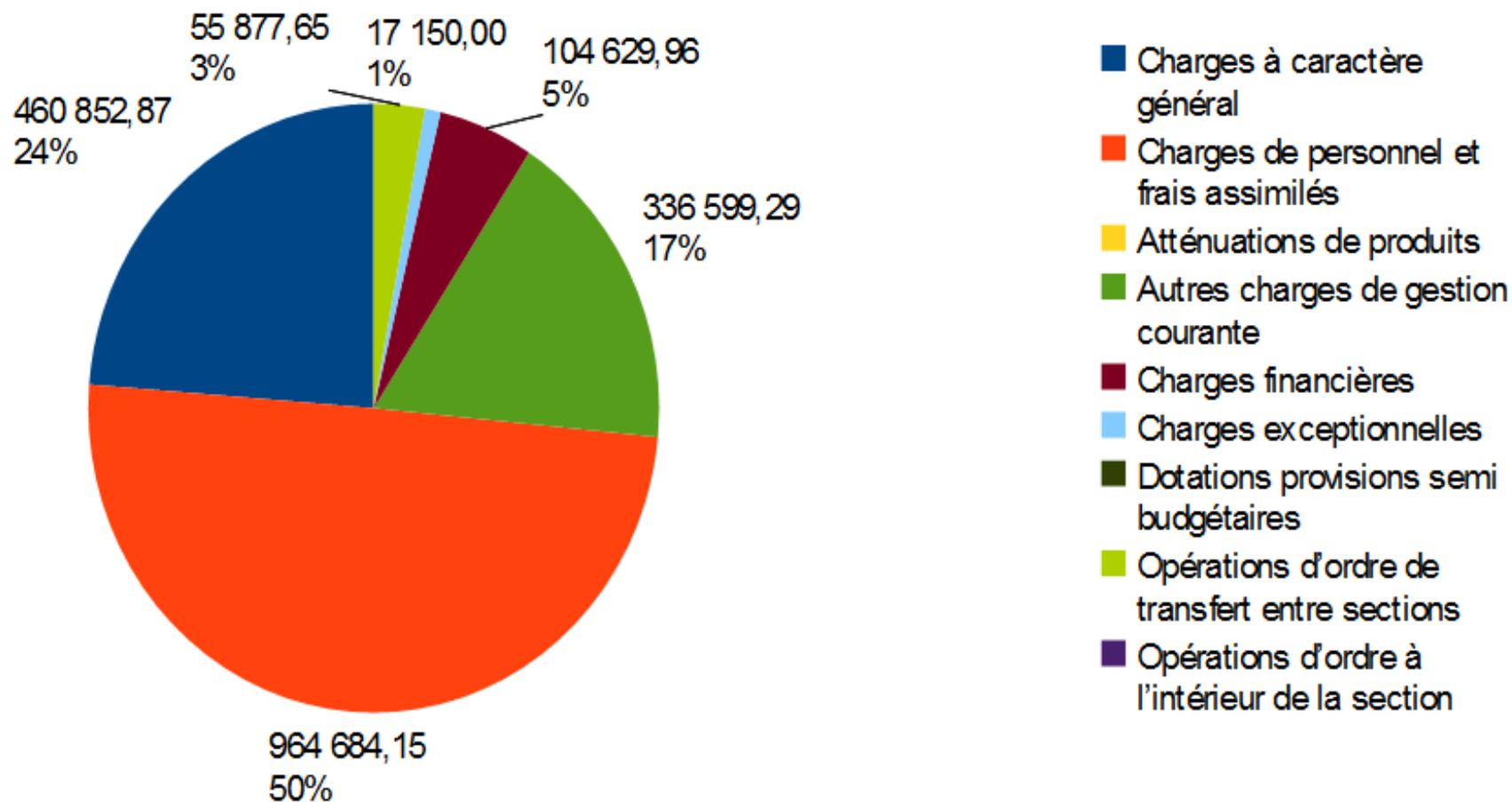
Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général, des charges de personnel, des autres charges de gestion courante et des charges financières. En 2018, ces quatre charges financières représentaient 96,23% des dépenses totales.



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

Répartition des dépenses de fonctionnement en 2018



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	
Eau et assainissement	16 214,99	11 544,71	12 368,72	10 769,06	11 025,57	2,33%
Energie - Electricité	103 121,17	95 287,51	71 311,49	74 522,61	116 200,69	35,87%
Combustibles	7 031,58	21 280,02	15 850,79	17 824,11	21 448,69	16,90%
Carburants véhicules	7 784,89	4 904,96	6 706,33	6 255,24	5 841,27	-7,09%
Alimentations cantine	47 996,92	45 845,98	43 330,48	47 603,54	45 251,18	-5,20%
Fournitures de voirie	18 158,21	8 670,46	8 115,86	8 022,76	4 105,29	-95,42%
Fournitures scolaires	15 951,62	17 226,65	10 839,46	20 205,88	11 276,76	-79,18%
Entretien Bâtiments publics	10 951,47	3 158,04	4 088,14	9 045,89	3 274,60	-176,24%
Entretien Voiries	40 185,62	3 672,84	42 250,39	8 453,98	73 583,49	88,51%
Transports collectifs	2 232,74	1 181,40	1 091,97	891,50	2 368,85	62,37%
Frais d'affranchissement	8 780,32	6 741,23	8 340,01	7 154,59	6 388,39	-11,99%
Frais de télécommunications	6 284,06	7 414,61	6 591,56	7 379,20	6 569,62	-12,32%
Charges de personnel et frais assimilés	925 306,62	945 475,97	920 997,16	932 311,39	964 684,15	3,36%
Indemnités	57 704,66	56 641,45	57 845,38	58 262,84	56 613,61	-2,91%
Cotisations de retraite	2 518,08	2 504,19	2 606,31	2 686,21	2 588,06	-3,79%
Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	4 958,54	5 438,42	5 554,08	5 559,12	0,09%
Service d'incendie	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44	43 784,99	0,89%
Autres contributions aux organismes de regroupement	146 298,08	177 825,30	209 982,07	203 336,30	212 589,20	4,35%
CCAS	7 400,00	6 000,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00	0,00%
Subventions aux associations	7 911,72	6 097,00	6 834,00	7 483,00	6 155,00	-21,58%
Intérêts réglés à l'échéance	98 642,83	108 832,53	108 113,42	90 548,28	83 804,31	-8,05%

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges à caractère général

Electricité :

Compte tenu de l'utilisation d'un nouveau logiciel comptable, EDF a surfacturé à la commune des consommations électriques. Le coût de cette charge est passé de 74 522€ en 2017 à 116 200€ en 2018, soit +35%. 24 902€, correspondant à cette surfacturation, ont été remboursés à la commune. D'autre part, 24 010€ de factures 2017 ont été réglés sur l'exercice 2018. Le rattachement des charges devrait permettre à l'avenir de limiter le règlement de certaines factures sur l'année N+1.

Entretien de voiries

Le budget 2018 prévoyait la réalisation d'un programme de renforcement de la voirie au travers l'application de point à temps automatique. Aussi, 17270 m² ont été traités sur 24 voies et rues communales. Le budget s'est élevé à 48922€.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges à caractère général

Les charges de personnel

Les charges de personnel ont progressé de 3,4% en 2018 pour les raisons suivantes :

- avancement dans la carrière des agents (échelon ou grade) : + 7 459€
- la titularisation de deux agents en contrat aidés depuis mars 2018 : + 1 032€
- la hausse des cotisations sociales : + 13 339€
- la mise en place du RIFSEEP depuis septembre 2018 : + 10 543€

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les autres charges de gestion courante

La contribution au service d'incendie et de secours

Si cette contribution est restée stable ces dernières années, elle sera revalorisée par le conseil d'administration du SDIS en vertu des critères suivants :

- Potentiel fiscal ou financier
- Revenu / habitant
- nombre d'interventions
- nombre d'heures d'interventions
- Dégrèvement pour les communes de -5000 habitants et selon le nombre de sapeurs pompiers professionnels

Autres charges de gestion courante	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Service d'incendie	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44	43 784,99	49 126,00
Total	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44	43 784,99	49 126,00

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les autres charges de gestion courante

La contribution au service d'incendie et de secours et les attributions de compensation

Compte tenu de ces évolutions les communes ont décidé le transfert à la CARO du paiement de cette contribution. Cependant, au travers les attributions de compensation, les communes devraient supporter les hausses de cette contribution limitées à 12% par an et sur une période de lissage de 10 ans. La CARO, quant à elle, supportera les hausses de la contribution liées à l'inflation et au modification du mode de calcul.

Incidences sur les attributions de compensation

Impôts et taxes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Attribution de compensation	128 187,13	128 187,13	128 187,13	90 720,82	48 671,56	-454,44
Incidence SDIS						-49 126,00

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les autres charges de gestion courante

Les participations aux organismes de regroupement

Les participations aux organismes de regroupement sont versées par la commune à des établissements ou des syndicats de coopération intercommunale en contrepartie de la réalisation d'une prestation. Le montant de ces participations sont constituées de la contribution au Service Enfance Jeunesse Intercommunal à 84%, de celle au SIVU gendarmerie à 9,5%, de celle à la CARO (instruction des dossiers d'urbanisme) à 2,5% et de celle du syndicat des eaux (assainissement collectif et non collectif) à 4%.

Évolution de la participation au SEJI (2014-2017)

	2014*	2015**	2016	2017	2018
Montant	106 845,00 €	143 811,00 €	178 800,60 €	178 801,00 €	178 801,00 €
Variation / N-1	17,22%	34,60%	24,33%	0,00%	0,00%

* 2014 = Hausse due à la reprise du centre de loisirs et de l'association EJE

** 2015 = transfert de la compétence Accueil périscolaire – centre de loisirs au SEJI

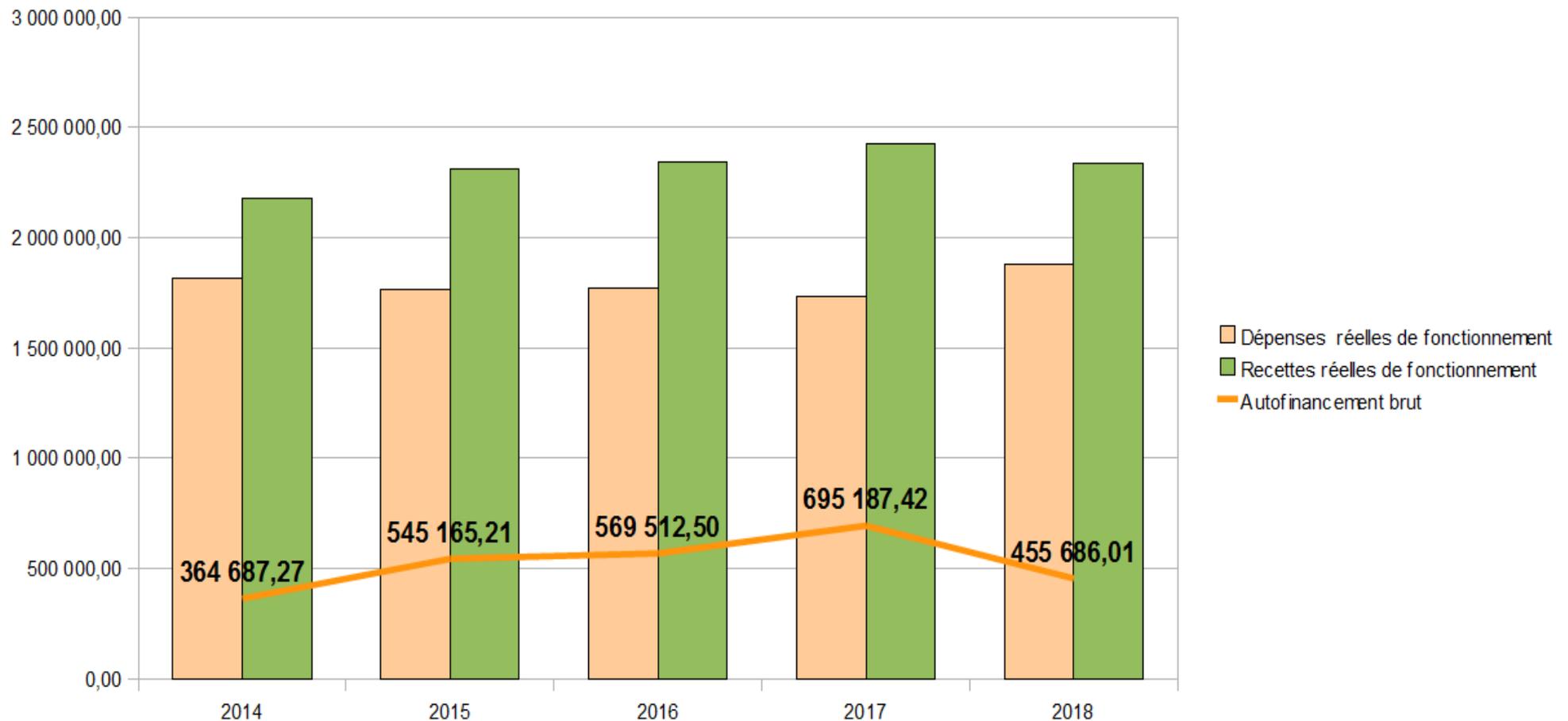
LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

3 – L'autofinancement

L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

4 – Les dépenses d'investissement 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>	<i>Subventions perçues</i>
	BATIMENTS SCOLAIRES	Divers	21 707,73	3 463,00
	CANTINE	Divers	23 351,26	4 821,00
	FOYER MUNICIPAL	Divers	3 592,80	
	ATELIERS	Divers	72 576,90	2 978,00
	ENVIRONNEMENT	Divers	17 665,44	2 944,00
	TERRAIN	Divers	181 174,76	
	SALLE DE SPORT	Divers	1 966,56	
	TERRAIN DE FOOTBALL	Divers	1 008,00	
	MAIRIE	Divers	72 077,87	
	VOIRIE RESEAUX	Divers	144 119,61	5 810,58
	OPERATION FINANCIERE	Divers	49 170,32	
001	DEFICIT REPORTE	Divers	0,00	
1641	CAPITAL EMPRUNTS	Divers	267 031,34	
		TOTAL 2018	855 442,59	20 016,58

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

6 – Préfiguration des dépenses d'investissement en 2019

Il apparaît que les dépenses d'investissement certaines sont de l'ordre de 428 269,72€ réparties entre les restes à réaliser 2017 (297 266,18€) et les dépenses certaines 2018 constituées à 84% du remboursement du capital d'emprunt (270 348,53€)

<i>RESTE A REALISER 2018</i>	<i>Total TTC</i>	<i>Subventions attendues</i>
Eglise – Restauration du tableau	3 950,00 €	
Ecole maternelle – Autolaveuse	3 103,00 €	
Cantine – container à pédale	150,00 €	
Cimetière – Espace cavurnes	13 190,00 €	
Mairie – Révision du PLU	6 120,00 €	
Mairie – Maîtrise d'oeuvre travaux	88 519,00 €	93 823,00 €
Mairie – site internet	3 908,00 €	
Mairie – logiciel cimetière	11 330,00 €	
Réseaux – Candélabre	233,54 €	
Voirie – Étude Syndicat voirie	500,00 €	
Terrain – achat terrain Caillaud	0,00 €	20 000,00 €
Sous-Total reste à réaliser	131 003,54 €	113 823,00 €

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

6 – Préfiguration des dépenses d'investissement en 2019

Travaux de la Mairie :

L'estimation de base est de 1 256 503€ TTC. Les prestations supplémentaires ou options sollicitées dans le cadre de la consultation des entreprises s'élèvent à 37 896€ TTC. Les travaux devraient être réalisés en 15 mois. Le début des travaux est envisagé en avril 2019.

Compte tenu de ce calendrier, la commune serait amenée à régler environ 800 000€ TTC (calcul au prorata temporis) sur la partie travaux en 2019 et 494 399€ en 2020.

Etude sur la requalification du Centre bourg :

La commune a organisé une consultation des entreprises pour retenir un cabinet en charge de cette étude. Les offres doivent être transmises à la mairie avant le 1/02/2019. Ces travaux devraient être engagés en 2019.

Remplacement des équipements de la cuisine du restaurant scolaire :

Compte tenu de la vétusté du matériel et de l'impossibilité de trouver des pièces de remplacement, des devis ont été demandés pour le remplacement du piano, de la sauteuse, de la friteuse et des placards bois. Le coût s'élèverait à 60 000€.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation

- Politique tarifaire : Pour 2019, le conseil municipal a souhaité maintenir globalement les tarifs des divers services

La fiscalité locale

- Volonté maintenir des taux de fiscalité locale
- Réflexion sur une analyse financière visant à optimiser les bases fiscales (classement des habitations par catégories fiscales)

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2019

1 – Les recettes de fonctionnement

Autres recettes

- Incidences du transfert de charges (médiathèque, eaux pluviales, SDIS) - Diminution de l'attribution de compensation de la CARO
- Prévision de progression du produit de la taxe sur les déchets incinérés en 2019 (78 900 tonnes)
- Inscription prudente des prévisions de recettes dans le budget 2019
- Maintien des projets subventionnés pour l'amélioration des entrées de l'agglomération
- Recettes nouvelles par la vente de terrains : route de Soubise, rue de Bellevue et Maison du Canal
- Maintien d'un certain niveau d'autofinancement
- Réflexion sur l'instauration d'une taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, pré-enseignes...)
- Recherche permanente de subventions pour le financement des projets

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2019

2 – Les dépenses de fonctionnement

Au regard des recettes dont elle disposera et des dépenses auxquelles elle devra faire face, la ville d'Echillais poursuivra sa démarche de recherche d'économies.

Les charges à caractère général

- Incidences du transfert de charges vers la CARO
- Poursuite des recherches d'économies sur la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux et sur le réseau d'éclairage public
- Augmentation significatives des surfaces entretenues par la commune suite à la rétrocession de plusieurs espaces verts et voiries
- Poursuite de l'amélioration qualitative des produits du restaurant scolaire avec maintien du budget
- Poursuite des travaux d'amélioration du réseau de voirie
- Remise à niveau du site internet de la ville d'Echillais
- renforcement des mesures de protection des populations (sécurité incendie...)

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel

- Incidences du transfert de charges vers la CARO
- Réflexion sur le recrutement d'un agent de police municipale : salaire + équipements

Les autres charges de gestion courante

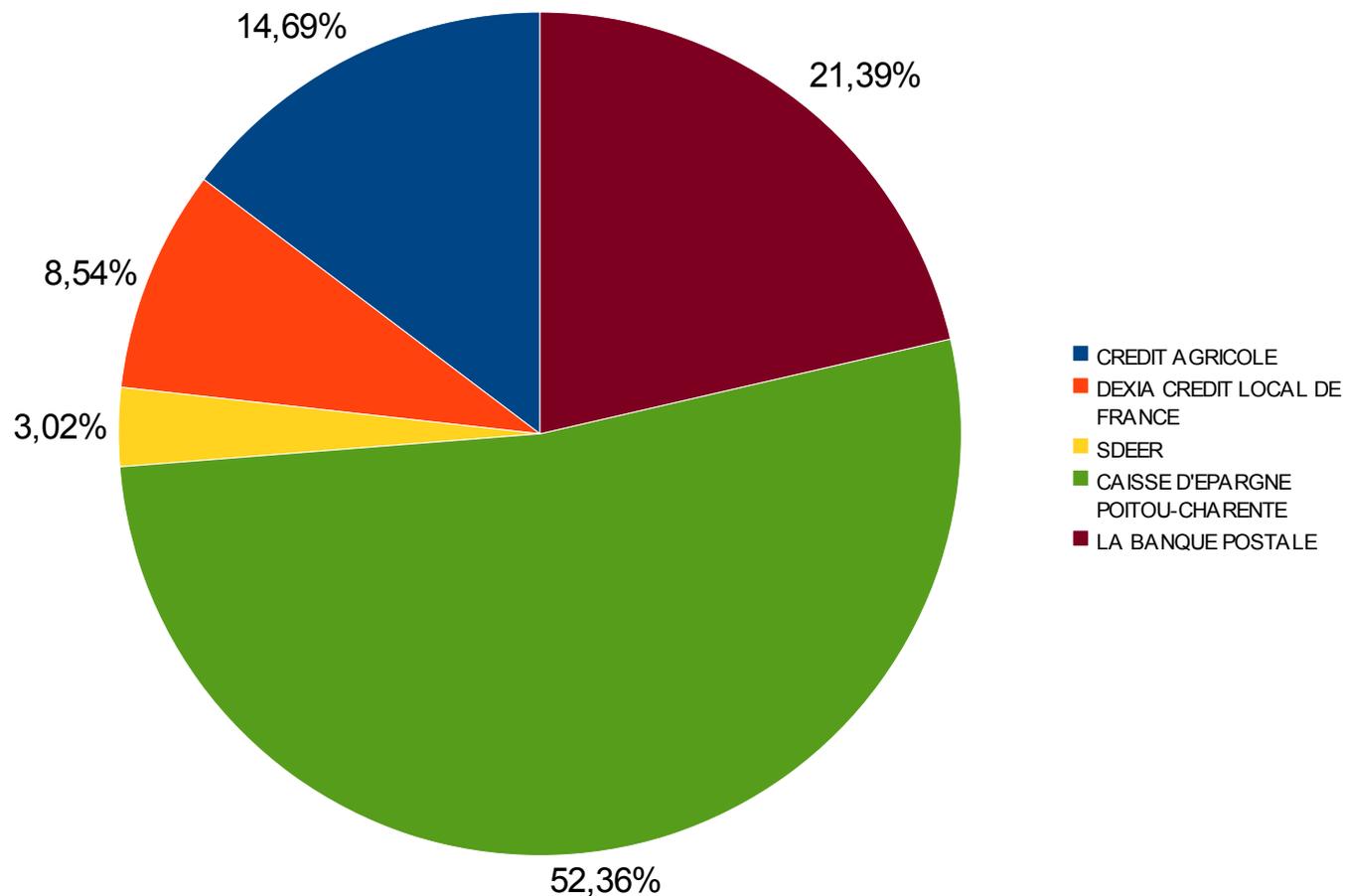
- Maintien des aides directes et indirectes aux associations et au CCAS
- Volonté de maîtriser de la dette

L'ENDETTEMENT D'ECHILLAIS

Numéro d'emprunt	Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances	Périodicité	Date 1 ère échéance	Date dernière échéance	Capital restant du au 31/12/2018
13B	01/05/2008	DEXIA CREDIT LOCAL	5014014201 PRET EURILYS AMORT.PROGRESSIF PASSAGE D'EURIBOR VERS TAUX FIXE	210 553,50	12	Annuelle	01/05/2009	01/05/2020	22 169,92
37	27/11/2008	CAISSE D'EPARGNE F	A331400Q (ANCIEN N°1804387) (ANCIEN N° 20300311) LIGNE DE TRESORERIE	171 646,89	20	Annuelle	27/11/2009	27/11/2028	95 396,12
43 bis	16/12/2015	DEXIA CREDIT LOCAL	Emprunt MON28351EUR/0302941/001 DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	86 288,46	20	Trimestrielle	01/03/2016	01/12/2020	17 565,84
47	20/01/2010	CAISSE D'EPARGNE F	1807426 LIGNE DE TRESORERIE PRET PALIERS SUCCESSIFS C.E	317 573,45	15	Annuelle	20/01/2011	20/01/2025	143 656,42
49	10/11/2006	CAISSE D'EPARGNE F	20600107 PROGRAMME INVESTISSEMENTS	700 000,00	25	Annuelle	10/11/2007	10/11/2031	419 325,64
50 bis	09/11/2015	CAISSE D'EPARGNE F	D0700138 DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE ET DE BATIMENTS	434 921,80	17	Annuelle	22/10/2016	22/10/2032	359 933,12
54	22/06/2009	CAISSE D'EPARGNE F	8542929 TRAVAUX VOIRIE ET BATIMENTS	250 000,00	15	Annuelle	22/06/2010	22/06/2024	101 774,03
56	05/10/2009	CAISSE D'EPARGNE F	8560996 EMPRUNT VOIRIE 2009	8 453,00	20	Semestrielle	05/04/2010	05/10/2019	0,00
61	18/12/2012	CAISSE D'EPARGNE F	9006099 EMPRUNT VOIRIE 2012 CAISSE D'EPARGNE DE 150000 €	150 000,00	41	Semestrielle	05/01/2013	05/01/2033	117 001,82
62	26/12/2012	CREDIT AGRICOLE	70011668907 EMPRUNT VOIRIE 2012 CREDIT AGRICOLE	150 000,00	15	Annuelle	15/12/2013	15/12/2027	91 351,53
64	09/01/2014	CREDIT AGRICOLE	contrat 73565 dépenses investissement 2013	200 000,00	48	Trimestrielle	15/04/2014	15/01/2026	113 364,64
67	27/10/2014	CREDIT AGRICOLE	00000186103 TRAVAUX FOYER	220 000,00	60	Trimestrielle	15/01/2015	15/10/2029	157 039,62
70	25/11/2014	SDEER	dossier 1460082 rues de martrou- transbordeur - bellevue emprunt 0146511	54 185,75	5	Annuelle	01/07/2015	01/07/2019	0,00
71	24/04/2015	LA BANQUE POSTALE	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE nouveau numéro de contrat MON504629EUR	330 000,00	60	Trimestrielle	01/08/2015	01/05/2030	239 458,37
72	04/06/2015	SDEER	créance 146022 reprise éclairage rue Martrou, transbordeur, bellevue	51 235,09	5	Annuelle	01/10/2015	01/10/2019	0,00
73	01/02/2016	SDEER	Dossiers 146-1006 et 146-1021 - ECLAIRAGE TERRAIN FOOT STABILISE ET 31 HORLOGES ASTRONOMIQUES	7 521,41	5	Annuelle	01/06/2016	01/06/2020	1 504,29
75	02/03/2016	LA BANQUE POSTALE	Regroupement des écoles Contrat MON507375EUR/0507882/001	500 000,00	144	Mensuelle	01/04/2016	01/03/2028	354 176,16
76	24/10/2016	SDEER	Dossier 146-1030 extension de l'éclairage route des Chevaux (3 candélabres)	4 608,81	5	Annuelle	01/07/2017	01/07/2021	1 843,53
78	20/06/2016	DEXIA CREDIT LOCAL	Renégociation emprunt 18	34 980,75	20	Trimestrielle	01/09/2016	01/06/2021	10 530,99
TOTAL									2 246 092,04

L'ENDETTEMENT D'ECHILLAIS

Répartition par prêteur au 1er janvier 2019



L'ENDETTEMENT D'ECHILLAIS

Tous les emprunts actuels de la commune ont été contractés à taux fixe.

Aussi, le taux moyen de la dette est de :

Prêteur	Taux moyen
CREDIT AGRICOLE	3,41%
DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	1,82%
SDEER	0,00%
CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	4,21%
LA BANQUE POSTALE	1,65%
TAUX MOYEN	2,22%

Le désendettement de la ville

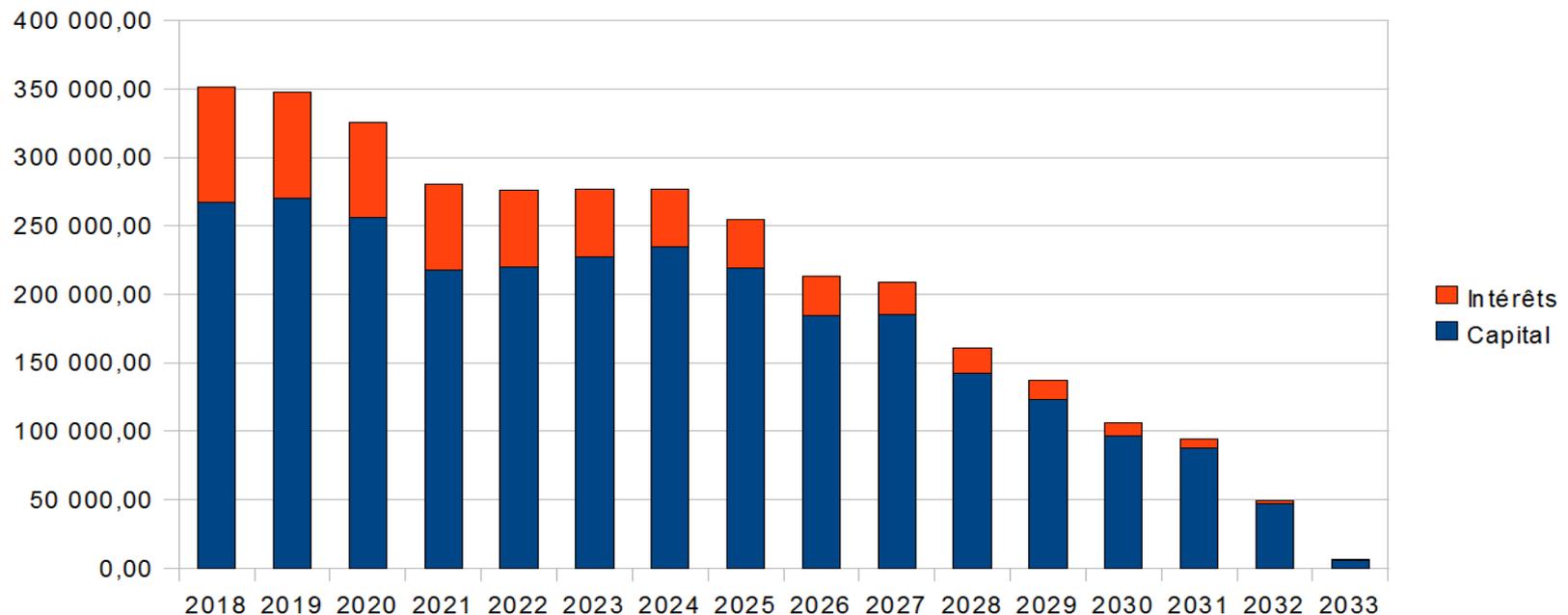
Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2018, il serait de 5,61 années.

L'ENDETTEMENT D'ECHILLAIS

La Typologie de la dette de la commune d'Echillais

Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite charte GISSLER, la dette de la commune est désormais classée à 100% en 1A suite au refinancement de deux prêts DEXIA en 2016, soit le niveau de risque le plus faible possible.

L'extinction de la dette de la commune d'Echillais



INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL D'ECHILLAIS

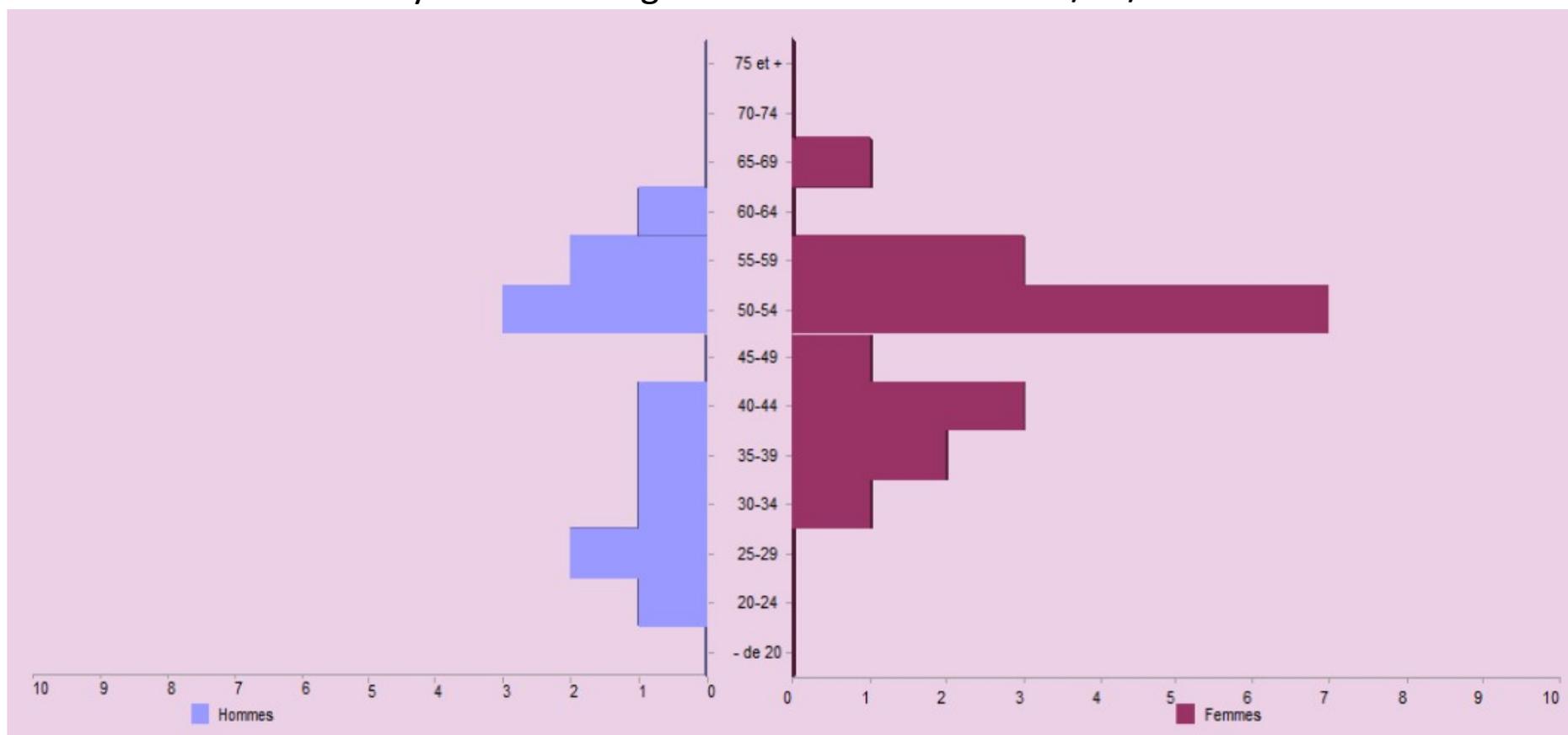
Évolution et structure des effectifs (ETP : 28,22)

		Au 31/12/2018	Taux
Nombre d'agents		31	100,00%
dont	Titulaires	25	80,65%
	Stagiaires	3	9,68%
	Contractuels	0	0,00%
	Emplois Aidés	1	3,23%
	Emploi saisonniers / Agents remplaçants / apprentis	2	6,45%

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL D'ECHILLAIS

Évolution et structure des effectifs

Pyramide des âges de la collectivité au 31/12/2018



CONCLUSION

La commune d'Echillais continue de maîtriser ses finances tout en étant attentive aux impératifs de son développement. Elle s'efforce toujours de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers le développement et les actions menées sur le territoire, la commune d'Echillais, 4ème commune de par sa population sur les 25 que composent la Communauté d'Agglomération “Rochefort-Océan”, restera attentive à son positionnement au sein de l'intercommunalité.